



Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb (TransCap)

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

PRESENTATION DU PROGRAMME "TRANSCAP"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med) basé à Malaga en Espagne est en charge de la mise en œuvre du nouveau Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb (TransCap) financé par la Direction Générale de Coopération du Gouvernement des Iles Baléares en Espagne.

Le TransCap a pour but de r





I. CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJETS

I.1 Porteurs de projets éligibles

Les bénéficiaires des subventions seront les Organisations de la Société Civile (OSC) à but non-lucratif, actives dans le domaine de l'environnement. Ces OSC doivent avoir un ancrage local au niveau des provinces de la rive Méditerranéenne du Maroc et de la Tunisie. Il s'agit des provinces du nord du Maroc et des provinces du nord et de l'est de la Tunisie.

Les provinces/ gouvernorats concerné(e)s par cet appel à projet sont les suivant(e)s :

Au Maroc	En Tunisie
Tanger-Assilah	Jendouba
Fahs-Anjra	Béja
Préfecture de M'diq-Fnideq	Bizerte
Tétouan	Ariana
Chefchaouen	Tunis
Al Hoceima	Ben Arous
Driouch	Nabeul
Nador	Sousse
	Monastir
	Mahdia
	Sfax
	Gabès

Medenine



- Un processus participatif et respect des droits humains, garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes, et le renforcement de leur capacité à la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique.
-







MODALITES DE SELECTION

L'UICN-Med est responsable de la mise en œuvre de ce projet, et d'établir le comité de sélection qui sera en charge d'analyser les propositions de projets.

III.1 Critères de rejet

- Non éligibilité des thèmes et activités prévues par rapport aux objectifs, thématiques et priorités du programme (Cf. Chapitre I.1, I.2, I.3) ;
- Montant de la subvention demandée supérieur à 10.000 Euros ;
- Réception hors délais ou incomplète du dossier complet de projet ;
- Incapacité à fournir des actes statutaires légaux et une comptabilité mentionnant l'origine des financements antérieurement perçus et l'identité précise de ses responsables ;
- Projet surdimensionné qui nécessite plus de 12 mois pour son exécution.

III.2 Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

- Impact attendu en matière de conservation de la biodiversité et d'adaptation



V

PIECES A FOURNIR

